

SÉANCE DU 28 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le vingt-huit mai,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

N° 51/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 mai 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 juin 2018,

Objet de la délibération :

**ZAE Combe Parnette /
Modification lotissement**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 75
- Absents : 24
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 2
 - Non excusés : 11
- Votants : 86

Résultat du vote

- Pour : 86
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Porteret Jean-Claude à Mme Laurence Breuillot, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme
- Procuration** Magneron Monique à Mme Petit Marie-Jeanne, M. Chaussarot Michel à M. Hebert Guy, M. Petetin Yves à M. Barbey Henri, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André
- Suppléé(e)s** M. Vermot-Desroches par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Bole Léon par M. Vouillot Jean-Bernard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe,
- Excusé(e)** Mme Boucon-Galimard Sabine, M. Nicolet Jean-Paul
- Absent(e)s** Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Chatelain Claude, Simon Gilles & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 199/17 du 18/12/17 de cession d'une parcelle de terrain à la SCI 123 Bonheur,
- Considérant la nécessité d'une délibération supplémentaire pour entériner l'addition des lots 1, 2 et 8 et pour partie la parcelle ZE 104 (voirie) pour former le lot 12, nouvellement cadastré ZE n° 96, 97, 101 et 104 d'une superficie de 10 138 m² à céder à la SCI 123 Bonheur,
- Considérant la nécessité de modifier le lotissement suite à cette division,

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité :

- Demande que soit prise en compte la nouvelle division cadastrale,
- Demande que soit modifié le lotissement en conséquence,
- Mandate le cabinet Robert pour faire le nécessaire afin que le Président puisse signer l'acte de vente CCLL/SCI 123 Bonheur comme autorisé par délibération précitée.

Fait et délibéré en séance, le 28.05.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180528-51-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2018

